Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon.

Du vingt six novembre an mil huit cent vingt-huit, à huit heures du Matin

N.° 17.

Acte de mariage de Charles Joseph alexandre aubran

âgé de vingt six ans, né à la Garde département du var le quatre du mois de novembre mil huit cent deux profession de cultivateur domicilié à la Garde département du var fils majeur de Jean Laurent Anthoine aubran profession d'artisan tuilier domicilié à la Garde département du var et de feue Marie françoise agarat, décédée ici présente et consentant l'une partie

Et de Marie anastazie aurran

âgée de vingt ans, née à la Garde département du var le vingt deux du mois de mai mil huit cent huit domiciliée à la Garde département du var fille majeure de Monsieur aurran profession de propriétaire de lui domicilié à la Garde département du var et de Antoinette Astor ici présente et consentante l'autre part

Les actes préliminaires sont les publications faites par Monsieur l'officier public de l'Etat civil de la commune de la garde, les dimanches trois et quatre du courant mois et affichées devant la porte extérieure de cette Maison commune, lesquelles il résulte qu'il n'est parvenu aucune opposition entre Mariage, pour le terme de la loi.

Il n'y a eu de mariage des susdits futurs époux portant qu'ils sont nés aux lieux et aux époques ci dessus indiqués.

Et suite de Sexe, instruit ainsi que requérant Mons. Deputer, pour portant qu'elle est Sœur de la Mariée, le trente un Décembre mil huit Cent trente

de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11 sur *le Mariage*, concernant le *Droits et les Devoirs respectifs des Epoux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage l'un Marie anastazie aurran

En présence de Jean Joseph aubran domicilié à la Garde département du var âgé de vingt huit ans, profession de Maçon

De Jean louis Martin domicilié à Lagoube département du var âgé de trente Cinq ans, profession de Menuisier

De Joseph Romans fermier domicilié à la garde département du var âgé de vingt huit ans, profession de jardinier

De Marie charles Gonzalve domicilié à la garde département du var âgé de vingt neuf ans, profession de Sergent

Après quoi, moi François Lionel Antoine Monnier, maire de la Garde, officier de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite et qui a été signé avec moi par les Epoux et les parens de l'Epouse, Epoux Aubran que les Mariés ont déclaré ne savoir signer.

Lionel

aubran Antoinette Aurran Romans

Martin Ferraud Gonzalve

Mairie d — Arrondissement de

Du — au mil huit cent vingt-huit, à heure du

N.°

Acte de mariage d

âgé de ans, né à département d le du mois d mil profession d domicilié à département d fils d profession d domicilié à département d et d

Et d

âgée de ans, née à département d le du mois d mil domiciliée à département d fille de domicilié à profession d et d département d

Les actes préliminaires sont

de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11 sur *le Mariage*, concernant les *Droits et les Devoirs respectifs des Epoux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage l'un

En présence d domicilié à département d âgé de ans, profession d

D domicilié à département d âgé de ans, profession d

D domicilié à département d âgé de ans, profession d

Et d domicilié à département d âgé de ans, profession d

Après quoi, moi

faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite et qui a été signé avec moi

Ce jourd'hui trente et un Décembre mil huit cent trente deux, par devant nous Maire de la commune de la garde, soussigné, a été publié le mariage de Charles Joseph Aubran, âgé de vingt six ans, né à la Garde le quatre du mois de novembre mil huit cent deux, fils majeur de Jean Laurent Anthoine Aubran et de feue Marie Françoise Agarat, d'une part, et de Marie Anastazie Aurran, âgée de vingt ans, née à la Garde le vingt deux du mois de mai mil huit cent huit, fille majeure de Monsieur Aurran, d'autre part, lesquels ont été mariés ce jourd'hui, ainsi que le portent les actes de mariage inscrits au registre des actes de l'état civil de la commune de la Garde, pour l'année courante, et ont signé avec nous.

Martin